



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Economie sociale

Question écrite n° 6962

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc rappelle à M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre qu'aux termes du décret qui a défini ses fonctions (Journal officiel du 12 juillet 1988), il est chargé d'« étudier et de proposer les mesures intéressant la coopération et la mutualité ». Il lui demande s'il a l'intention de proposer prochainement des mesures dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre exerce les pouvoirs dévolus au Premier ministre en matière d'économie sociale. Il a eu l'occasion d'évoquer le 17 novembre 1988 devant l'Assemblée nationale, en présentant les crédits des services du Premier ministre inscrits à la loi de finances pour 1989, les grandes lignes de la politique de relance de l'économie sociale qu'il avait commencée à mettre en œuvre et qu'il entendait développer en 1989. Cette politique vise à permettre aux entreprises de l'économie sociale de jouer un rôle encore plus actif dans l'espace économique unifié que sera la Communauté économique européenne à partir de 1993. À cette fin, il est nécessaire de répondre à un double besoin exprimé par ces entreprises : celui d'un accès facilité aux sources de financement, et celui d'une meilleure valorisation de leurs ressources humaines. Sur le premier point, le Gouvernement a eu l'occasion de proposer au Parlement l'adoption de mesures relatives aux instruments financiers adaptés à l'économie sociale, tel le titre participatif. Sur le second point, de très importantes avancées ont été réalisées en matière de formation des administrateurs élus des coopératives. Un dispositif, doté de moyens financiers conséquents, sera prochainement proposé à l'approbation des instances coopératives nationales. De nombreux autres secteurs de l'économie sociale ont été concernés par cette politique de relance. On peut citer parmi eux le domaine statistique, la révision coopérative, les échéances européennes en matière de mutualité, les questions liées à l'activité économique des associations, la déconcentration des crédits d'intervention ainsi que la place nouvelle donnée à l'économie sociale dans les politiques nationales d'insertion et de développement local.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6962

Rubrique : Cooperatives

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3732